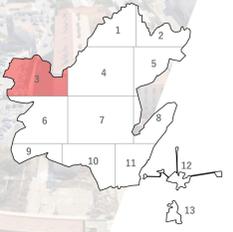



 Département
de la Corse du Sud
Commune de Bonifacio

**REVISION DU
PLAN LOCAL
D'URBANISME**

Règlement graphique
 Planche 3/13




 www.toponymy.fr

«Origine DCFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023»

Date:	Phase:	Echelle:	Place n°:
édité le 31/10/2024	ARRET	1/5000	

Mairie de Bonifacio, Place de l'Europe 20169 Bonifacio
 tél: 04 95 75 00 71 / journal: direction.urbanisme@mairiebonifacio.com



- Zone urbaine Historique
- UA1 : Secteur urbain correspondant à la Haute-Ville
- UA2 : Secteur urbain correspondant à la Marine
- UA3 : Secteur urbain correspondant à l'ancien port
- UA4 : Secteur urbain correspondant à l'ancien fort résidentiel
- UA5 : Secteur urbain correspondant aux extensions de la vieille ville à caractère résidentiel
- Zone urbaine sur la plaine
- UR : Zone urbaine résidentielle sur la plaine
- Autres zones urbaines
- UC : Zone urbaine correspondant aux hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou installations existantes
- Zone urbaine destinée à accueillir des équipements, des activités économiques, ou à vocation de loisir et de tourisme
- UE : Zone urbaine destinée à accueillir des équipements dans l'agglomération
- UX : Zone urbaine liée aux activités économiques et commerciales
- UM : Zone urbaine mixte liée aux activités économiques, commerciales et équipements publics dans le village de Muselli
- UL : Zone urbaine - Loisir
- Zone à caractère agricole
- UA1 : Zone à urbaniser destinée à accueillir de l'habitat dans l'agglomération
- UA2 : Zone à urbaniser destinée à accueillir des équipements
- UA3 : Zone à urbaniser liée aux activités économiques dans le village de Muselli
- Zones naturelles
- N : Zone naturelle
- Ns : Secteur de la zone naturelle permettant des espaces de stationnement
- Nc : Secteur de la zone naturelle destiné à recevoir des équipements d'intérêt collectif
- Ner : Secteur de la zone naturelle destiné au développement des énergies renouvelables
- Npi : Secteur naturel correspondant aux plages
- Nl : Zone naturelle de loisirs
- N2 : Zone naturelle correspondant à l'île de Casulo
- NP : Zone naturelle protégée
- NPR : Zone naturelle protégée en espace remarquable
- NPN : Zone naturelle protégée urbanisée
- Zones agricoles
- A : Zone agricole
- AP : Zone agricole protégée
- APR : Zone agricole protégée en espace remarquable
- PRESCRIPTIONS
- Itinéraire soumis à un Emplacement réservé
- Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique
- Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Terrain réservés au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières à préserver selon les dispositions de l'article L151-34 2° du code de l'urbanisme
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol selon les dispositions de l'article R151-34 2° du code de l'urbanisme
- Sentier de randonnée à préserver au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme
- INSCRIPTIONS
- Traité indicatif de la bande littorale à 100 m selon les dispositions de l'article L121-16 du code de l'urbanisme
- Traité de la limite des Espaces proches du rivage selon les dispositions de l'article L121-33 du code de l'urbanisme
- Itinéraires des réseaux d'infrastructures de transport terrestre selon les dispositions de l'article L151-10 du code de l'urbanisme
- Zone d'aménagement définie selon les dispositions de l'article L121-1 et L121-2-1 du code de l'urbanisme
- ANNEXES
- Projet de périmètre du Secteur Patrimonial Remarquable (SPR)
- Espace soumis au risque d'inondation selon l'Atlas des zones inondables (AZI)

